



Ordonnance de télécom CRTC 2017-43

Version PDF

Références : 2017-8, 2017-14 et 2017-21

Ottawa, le 13 février 2017

Diverses compagnies – Approbation définitive de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Norouestel Inc.	AMT 970 Modification au Tarif des services spéciaux – Service Internet d'entreprise 5/50 Mbps	20 décembre 2016	31 janvier 2017
Independent Telecommunications Providers Association	AMT 114 Modification au Tarif général – Fibre jusqu'au domicile et fibre jusqu'à l'entreprise	23 décembre 2016	22 janvier 2017
Groupe Maskatel LP	AMT 18 Modification au Tarif des services d'accès – Ajout des grilles tarifaires de TELUS au Tarif des services d'accès	9 janvier 2017	25 janvier 2017

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire générale